

## RACHAT DE 5,93 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AUPRES D'ARTIMUS PARTICIPATIONS

Kaufman & Broad (la « **Société** ») annonce avoir conclu le 5 septembre 2023, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, un contrat d'acquisition portant sur un bloc de 1 251 000 actions de la Société détenue par Artimus Participations à un prix de 25,92 euros par action, soit une décote de 2,0 % par rapport au cours de clôture de ce jour, représentant un investissement total de 32,4 millions d'euros.

Artimus Participations, société réunissant des managers et anciens managers de la Société, dont M. Nordine Hachemi, son président-directeur général, détenait préalablement à cette opération 11,01 % du capital social et 16,50 % des droits de vote de la Société.

A l'issue de l'opération, les actions rachetées seront annulées et la participation d'Artimus Participations sera ramenée à 5,40 % du capital et 8,36 % des droits de vote de la Société, l'intégralité du produit de cession étant affectée au remboursement de sa dette.

Cette opération permet de reluer l'ensemble des actionnaires de la Société dans les mêmes proportions, sans obérer sa capacité d'investissement, tout en stabilisant l'actionariat de la Société.

Ce rachat a été effectué en utilisant une part limitée de la trésorerie disponible de la Société. Son règlement-livraison doit intervenir dans les prochains jours.

Le conseil d'administration a autorisé cette opération de rachat à l'unanimité, les administrateurs intéressés n'ayant pas pris part au vote conformément aux dispositions légales applicables. Le cabinet Ledouble, expert indépendant, a préalablement remis au conseil une attestation d'équité concluant que :

- *d'un point de vue financier, le prix de rachat est équitable pour la Société et ses actionnaires, au regard de la valeur de l'action issue d'une évaluation multicritères ;*
- *l'opération n'affecte pas les équilibres financiers et la capacité d'investissement de la Société ;*
- *l'opération, réalisée dans l'intérêt de la Société, sera relative pour ses actionnaires et traitée en convention réglementée.*

Les collaborateurs du groupe demeureront, à l'issue de cette opération, des actionnaires de référence de la Société, directement ou indirectement, avec 12,2% du capital social et 14,6% des droits de vote<sup>1</sup> post annulation des titres ainsi rachetés ; le management de Kaufman & Broad a par ailleurs indiqué avoir l'intention de demeurer un actionnaire significatif de la Société.

Cette opération a été réalisée dans le cadre des délégations accordées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 4 mai 2023 au titre de ses 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions.

---

<sup>1</sup> En ce inclus la participation détenue par Artimus Participations et à travers les FCPE Kaufman & Broad Actionariat et KB Actions, ainsi que les titres détenus au nominatif par les salariés issus, notamment, des plans d'actions gratuites.

Ce communiqué est disponible sur le site [www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)

## Contacts

### Directeur Général Finances

Bruno Coche - 01 41 43 44 73 / [infos-invest@ketb.com](mailto:infos-invest@ketb.com)

### Relations presse

PRIMATICE : Thomas de Climens - 06 78 12 97 95 / [thomasdeclimens@primatice.fr](mailto:thomasdeclimens@primatice.fr)

Kaufman & Broad : Emmeline CACITTI - 06 72 42 66 24 / [ecacitti@ketb.com](mailto:ecacitti@ketb.com)

## À propos de KAUFMAN & BROAD

Depuis plus de 50 ans, KAUFMAN & BROAD conçoit, développe, fait construire et commercialise des appartements, des maisons individuelles, des résidences gérées, des commerces, des locaux d'activités et des immeubles de bureaux.

Aménageur et véritable ensemblier urbain aux côtés des collectivités territoriales pour concevoir de nouveaux quartiers et grands projets urbains, KAUFMAN & BROAD est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

Ensemble, créons une ville plus vertueuse.

Pour plus d'informations : [www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)

*Le Document d'Enregistrement Universel de Kaufman & Broad a été déposé le 31 mars 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sous le numéro D.23-0210. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Kaufman & Broad ([www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou un offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays*